

APPEL AU DON

BENIN PARTENAIRES est une association loi 1901, habilitée à recevoir des dons et à délivrer un certificat de déduction fiscale.

Nous vous invitons à soutenir nos actions en faisant un don.

Les réductions fiscales sont de deux types :

Pour les particuliers :

L'État accorde une réduction d'impôt égale à 66% du montant du don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. En cas de dépassement de ce plafond, vous pouvez reporter l'excédent sur les 5 années suivantes.

Pour les entreprises :

La réduction d'impôt est de 60% du montant du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires hors taxes. Lorsque les limites de déductibilité sont dépassées au cours de l'exercice, l'excédent peut-être déduit des résultats imposables des 5 exercices suivants.

Engagement :

Un compte rendu vous sera particulièrement adressé pour vous informer sur l'utilisation de votre donation.

BULLETIN DE DON – les sommes collectées sont destinées à aider les populations africaines défavorisées en particulier les villages d'AYEKOU et d'ADJARRA au BÉNIN.

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

@

Fait à

Le

Signature

Envoyer vos chèques libellés à l'ordre de BENIN PARTENAIRES au :
2 Allée du Professeur Guillaume Louis 37200 TOURS.
A réception vous recevrez un certificat de dons ouvrant vos droits à l'exonération fiscale.